



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01-02/2026

Séance du lundi 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 17 février 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 18
- pouvoirs : 4 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Doris DEPLAIX, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, Emmanuel HOMMETTE, François-Xavier RITZ, Gabin BARAN.

ABSENTS EXCUSES :

Anne-Marie BERTRAND, Martine POINTET, Caroline PERRAUD, Gilles LOSTUZZO

ABSENTS : Sylvain CHEDECAL, Catherine COSTER, Christophe MAGDINIER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Agnès PRIEUR-DREVON

Martine POINTET a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet : Budget principal
Délibération portant reprise anticipée des résultats provisoires 2025

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances

Le Conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DE01-01/ 2026 en date du 19 janvier 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026,

VU la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2025 accompagnée de la balance 2025 et du tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à Réaliser 2025, validés par le Service de Gestion Comptable d'Annecy,

Considérant que les résultats comptables provisoires de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	6 082 242.54 €
Recettes réalisées	7 172 375.54 €
Résultat de l'exercice	1 090 133 €
Résultats reportés N - 1	/
Résultats de clôture	1 090 133 €
Investissement	
Dépenses réalisées	6 310 570.83 €
Recettes réalisées	8 027 750.88 €
Résultat de l'exercice	1 717 180.05 €
Résultat reporté N - 1	1 097 983.57 €
Résultat de clôture	2 815 136.62 €
Résultat total section de fonctionnement et d'investissement : 3 905 296.62 €	

Considérant la nécessité de procéder à la reprise anticipée des résultats 2025 sur l'exercice 2026 afin de permettre sa prise en compte dès le budget primitif,

Entendu l'exposé de M. Yves VANHELMON, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 tels que figurant ci-dessus.
- **REPREND** de manière anticipée ces résultats 2025 comme suit :

1068 **Excédents de fonctionnement capitalisés** 1 090 133 €
002 **Excédent de fonctionnement reporté** 0 €.

- **PREND ACTE** que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte financier unique 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

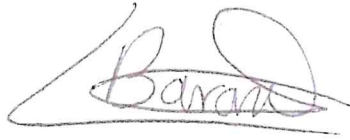
Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire
 Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance
Gabin BARAN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :

Mis en ligne le :